

demandes de renseignements. Je ne sais pas si vous exigerez une motion formelle dans ce sens, mais je suis prêt à m'en faire le proposeur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Crestohl, je suis de votre avis et je vous remercie d'avoir soulevé cette question. Vous avez deviné ma pensée lorsque vous avez proposé de renvoyer notre interrogatoire à la prochaine séance. L'exposé du témoin porte sur des questions des plus importantes et dans l'intérêt des membres du Comité, je leur demande de ne pas commencer leur interrogatoire aujourd'hui. Renvoyons-le à une autre séance. Le général McNaughton m'assure qu'il se fera un plaisir de revenir ici pour répondre à toutes les questions que les honorables membres du Comité désireront lui poser.

M. STARR: Pourvu que nous ayons le texte de l'exposé du général.

Le PRÉSIDENT: Je verrai à ce que vous en ayez un exemplaire avant cette séance.

M. CRESTOHL: Ceci ne règle que la première partie de ma proposition. Je songe à l'avenir et je ne voudrais pas que la même situation se reproduise. Ne pensez-vous pas, monsieur le président, qu'un témoin de la catégorie du général McNaughton, appelé à faire un exposé de cette importance, devrait nous distribuer des exemplaires de sa déposition avant de se présenter au Comité plutôt qu'après? Si nous pouvions obtenir ces textes à l'avance, il en résulterait une grande économie de temps.

Le PRÉSIDENT: Je tiendrai compte de vos désirs à l'avenir, monsieur Crestohl.

M. CRESTOHL: Je vous suis bien reconnaissant.

Le TÉMOIN: Je me conformerai à tous vos désirs. Les deux points suivants de mon rapport ont trait à l'enquête ordonnée en 1940 sur le bassin de la rivière Souris et à l'enquête sur les eaux du ruisseau connu sous le nom de Sage Creek. J'aimerais aussi à vous faire dès maintenant une déclaration sur la question du bassin du Columbia. Combien de temps nous reste-t-il?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions continuer jusqu'à 12 heures et demie.

M. CRESTOHL: Je propose que ces rapports soient tout simplement ajoutés à l'exposé du général et nous pourrions l'interroger à la prochaine séance, à moins qu'il n'y ait des raisons spéciales.

M. MICHENER: La question du bassin du Columbia est la plus importante et nous économiserions du temps si l'on autorisait l'impression au compte rendu des parties de l'exposé du général qui ont trait aux deux autres sujets qu'il a mentionnés.

Le TÉMOIN: Messieurs, voudriez-vous alors accepter, tout comme si je vous les avais lus, les brefs rapports que j'ai à vous présenter sur le bassin de la rivière Souris et les problèmes connexes qui en résultent pour la Saskatchewan, le Manitoba et l'État du Dakota-Nord, ainsi que sur la question du ruisseau Sage, petit problème épineux qui s'est élevé entre l'Alberta et le Montana et que nous essayons de régler? Ces brefs exposés peuvent-ils être acceptés et imprimés au compte rendu de la séance?

M. CRESTOHL: Je propose l'adoption de cette suggestion.

(Adopté.)

Note: Voici le texte des exposés mentionnés par le témoin:

#### ENQUÊTE DE 1940 SUR LE BASSIN DE LA RIVIÈRE SOURIS

Il y a déjà 16 ans que la Commission fut chargée d'étudier la question de la répartition des eaux de la rivière Souris entre la Saskatchewan, le Dakota-Nord et le Manitoba.

Les instructions des deux gouvernements étaient datées du 15 janvier 1940 et demandaient à la Commission de formuler un système équitable de répartition